

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2025
2. Présentation des priorités de la rentrée scolaire 2025/2026
3. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt (remplaçant M. Alex Donnersbach), M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Fernand Etgen (remplaçant Mme Carole Hartmann), M. Dan Hardy (remplaçant M. Fred Keup), M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Gilles Dhamen, M. Alex Folscheid, Mme Martine Molitor, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Donnersbach, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, M. Fred Keup, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Barbara Agostino, Présidente de la Commission

*

- 1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2025**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. Présentation des priorités de la rentrée scolaire 2025/2026

La Présidente de la Commission, Mme Barbara Agostino (DP), donne la parole au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui présente les priorités de la rentrée scolaire 2025/2026, pour le détail desquelles il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal. Sous le slogan « Zesummewuessen – Bildung verbënnt », l'accent est mis sur l'égalité des chances des enfants et des jeunes dans une société en constante évolution.

L'orateur rappelle que la population scolaire augmente chaque année de quelques 2 000 élèves, dont bon nombre de primo-arrivants. A cela s'ajoute la demande soutenue pour les cours offerts par le Service de la formation des adultes ou l'Institut national des langues Luxembourg (INLL), qui sont fortement sollicités de la part des demandeurs et bénéficiaires de protection internationale. Il en résulte que le système éducatif a un rôle important à jouer en tant que moteur de la cohésion sociale. En effet, dans certaines communes, plus de 50 pour cent des élèves de l'enseignement fondamental ne sont pas inscrits dans les écoles publiques. La cohésion sociale est également mise en cause par une certaine ségrégation lors du passage à l'enseignement secondaire : alors que 67 pour cent des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire classique sont d'origine luxembourgeoise, 70 pour cent des élèves inscrits dans la voie de préparation de l'enseignement secondaire général sont d'origine non luxembourgeoise.

Pour relever ces défis, les priorités de l'année scolaire 2025/2026 s'articulent autour des axes suivants :

- le développement d'une offre scolaire en phase avec la diversité linguistique : les travaux préparatifs à la généralisation progressive de l'alphabétisation en français à partir de la rentrée 2026/2027¹ suivent leur cours. Dans l'enseignement secondaire général, l'offre de classes à langue véhiculaire française, ainsi que le nombre de classes internationales menant au Baccalauréat international, sera augmentée. Ces classes internationales s'adressent en première ligne à des élèves qui ne passent qu'une partie de leur scolarité au Luxembourg. L'offre en matière d'écoles internationales publiques sera également étoffée par l'ouverture d'annexes de l'Ecole internationale Gaston Thorn à Walferdange et à Kirchberg, ainsi que par le projet de création d'une nouvelle école à Schifflange, dont l'ouverture est prévue pour 2028. L'offre linguistique de la formation professionnelle sera élargie : à partir de la rentrée 2026/2027, l'ensemble des formations menant au diplôme d'aptitude professionnelle (ci-après « DAP ») dans le secteur de l'artisanat seront également dispensées en français. Parallèlement, l'offre anglophone est étendue. Dans ce contexte, M. Claude Meisch annonce avoir trouvé un accord avec les chambres professionnelles en vue de l'adaptation des indemnités d'apprentissage mensuelles² à partir de 2026 et l'introduction d'une prime supplémentaire en faveur des tuteurs d'apprentissage ;

- le développement de contenus et méthodes pédagogiques modernes : l'offre de l'enseignement secondaire général sera élargie par trois nouvelles sections (production musicale, affaires économiques et « Data literacy »). L'extension de l'offre scolaire se poursuit au niveau régional, notamment par l'ouverture d'un deuxième site de l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg à Wickrange. Le concept éducatif fondé sur l'enseignement ouvert,

¹ Cf. procès-verbal de la réunion de la Commission du 15 juillet 2025.

² Ces indemnités vont s'élever à 40 pour cent du salaire social minimum non qualifié pour l'élève sous contrat d'apprentissage, avant la réalisation du projet intégré intermédiaire, et à 60 pour cent du salaire social minimum non qualifié après la réalisation dudit projet.

qui met l'accent sur le développement personnel de chaque élève, est mis en place au Schengen-Lycée de Perl ;

- le lancement de nouvelles initiatives en matière d'inclusion scolaire : le service « ONE-Schouldéngscht », proposé par l'Office national de l'enfance, sera mis en place pour répondre de manière rapide, globale et interdisciplinaire aux besoins des familles et des enfants présentant des difficultés qui dépassent le cadre scolaire et qui concernent aussi la vie familiale, émotionnelle ou sociale. Le processus de décentralisation progressive des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée sera poursuivi. Le nombre de classes de cohabitation décentralisées, s'adressant aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, sera augmenté. Des classes de cohabitation, offrant une prise en charge adaptée pour des élèves présentant des besoins importants relatifs à leur développement socio-émotionnel, verront le jour au sein d'écoles fondamentales. Le nombre d'assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (ci-après « A-EBS ») est porté à 100 agents contre 50 à la rentrée précédente. De même, dix écoles présentant un indice socio-économique faible et confrontées à des défis scolaires importants se verront attribuer un instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) supplémentaire, dont les tâches et missions seront précisées dans un concept à élaborer par lesdites écoles. Même si le nombre d'agents employés dans le secteur de l'inclusion a presque triplé depuis 2017 pour atteindre 1 845 postes en 2025, les besoins en personnel qualifié restent importants. C'est pour cette raison qu'il importe de procéder à une analyse structurelle du dispositif de l'inclusion afin de détecter les frictions éventuelles qui entravent son efficacité ;

- la promotion d'une « Screen-Life-Balance » saine et équilibrée : les services d'éducation et d'accueil proposeront chaque jour deux activités axées sur le sport, le mouvement et la motricité. Dans l'enseignement secondaire, tous les élèves de 6^e bénéficieront d'une leçon supplémentaire d'éducation physique et sportive, portant le total hebdomadaire à trois leçons, comme c'est déjà le cas pour les classes de 7^e. Les classes de 5^e suivront à partir de la rentrée scolaire 2026/2027. Au niveau du cadre péri- et parascolaire, chaque lycée proposera aux élèves deux heures d'activités de mouvement et de sport en dehors des heures de cours. Une nouvelle plateforme, intitulée « Applaus », regroupera l'ensemble des initiatives dans le domaine de l'éducation culturelle. En parallèle, le portail « kulturama.lu » sera rendu accessible au secteur de l'éducation non formelle. Début 2026, la nouvelle plateforme numérique « extraklass » proposera un panorama des offres pédagogiques émanant de prestataires externes (fondations, ASBL ou autres partenaires éducatifs) à destination des écoles fondamentales et lycées ;

- l'usage responsable de l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») : un cadre stratégique définissant les grands axes pour l'usage de l'IA à l'école est en préparation et sera soumis à la discussion de l'ensemble des partenaires concernés. Ce cadre vise à mettre en place une approche à trois niveaux, adaptés à l'âge et à la maturité des élèves : dans l'enseignement fondamental, la priorité restera d'apprendre à apprendre, sans recours à l'IA. Dans les classes inférieures du lycée, le programme de la discipline « Digital sciences » sera enrichi pour donner une plus grande place aux thématiques liées à l'IA. Dans les classes supérieures du lycée, les élèves seront progressivement initiés à l'usage responsable de l'IA. La définition du cadre stratégique s'accompagnera de la mise en place d'une plateforme numérique nommée « KI-Kompass », regroupant les lignes directrices pour un usage réfléchi et responsable de l'intelligence artificielle à l'école.

- l'évolution continue de la formation professionnelle : certaines formations du diplôme de technicien (DT, quatre années d'études) seront revues. Les premières formations pilotes d'un diplôme 1^{re}-DAP sont en cours d'élaboration et seront lancées à la rentrée 2026/2027. Un cadre légal pour créer une formation professionnelle supérieure au Luxembourg est en voie d'élaboration, en concertation avec les chambres professionnelles. Trois camions-ateliers seront opérationnels dès le deuxième semestre de l'année scolaire 2025/2026 pour faire

découvrir aux lycéens les différents métiers du bois et du métal, de la beauté et de l'alimentation.

Outre les priorités de la rentrée scolaire 2025/2026, M. Claude Meisch souligne son intention de poursuivre les travaux de réforme du chèque-service accueil, de la voie de préparation et des classes inférieures de l'enseignement secondaire général.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Prenant note de la forte croissance du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire et de la création de nouvelles écoles internationales publiques, Mme Francine Closener (LSAP) souhaite connaître le point de vue de M. le Ministre sur la construction de nouveaux lycées. M. Claude Meisch explique que les besoins en infrastructures scolaires supplémentaires dans l'enseignement secondaire sont réels, puisque les lycées doivent accueillir chaque année scolaire quelque 1 000 élèves supplémentaires. Bien que certains lycées, tels que le Lycée technique de Bonnevoie, le Lycée Michel Lucius et le Lycée technique du Centre, se voient attribuer de nouveaux sites, puisque leurs bâtiments actuels sont en fin de vie et ne satisfont plus aux exigences pédagogiques et énergétiques modernes, l'orateur dit privilégier l'extension des lycées existants sur leurs sites actuels, au lieu de la construction de nouveaux établissements, qui est très chronophage et peut durer, de la planification à la réalisation, une dizaine d'années. Rappelant son intention d'élaborer un nouveau Plan directeur sectoriel « Lycées »³, l'orateur dit cependant ne pas exclure toute nouvelle construction, sous condition que le projet réponde aux besoins de la population scolaire locale.

- Renvoyant à la création de nouvelles sections dans l'enseignement secondaire général, Mme Francine Closener demande des précisions au sujet de l'intention du Gouvernement d'abolir le dispositif des sections dans l'enseignement secondaire, tel qu'annoncé dans l'accord de coalition 2023-2028. M. Claude Meisch explique que ce concept se limite à l'enseignement secondaire classique et que les sections de l'enseignement secondaire général seront maintenues et étendues. Ledit concept, qui sera d'abord implanté dans un lycée pilote avant d'être généralisé, vise à proposer aux élèves plus de choix entre les différentes branches. Sa mise en place est assez complexe, puisque les lycées seront contraints d'adapter leurs grilles horaires et la conception des examens de fin d'études.

- Mme Francine Closener se renseigne sur la mise en place du concept du deuxième intervenant au cycle 1 de l'enseignement fondamental, tel que prévu par l'accord de coalition 2023-2028. M. Claude Meisch explique que l'introduction d'un deuxième intervenant au cycle 1 s'accompagne de divers défis, comme la situation particulièrement tendue en matière de recrutement de candidats disposant d'un diplôme d'éducateur gradué pour les 800 classes du cycle 1. L'implémentation nationale se fera sur la base d'un concept en cours d'élaboration, qui sera évalué et testé dans le cadre de projets pilotes, afin d'assurer qu'il répond aux objectifs fixés par l'accord de coalition précité et contribue, par conséquent, à une meilleure différenciation en classe et à de meilleures chances initiales des enfants.

- Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») s'interroge sur l'impact de l'IA sur l'enseignement, dont les fondements risquent d'être remis en question par cette nouvelle technologie. M. Claude Meisch, tout en reconnaissant les répercussions de l'IA sur le *curriculum* de l'Education nationale, estime qu'il ne serait pas judicieux d'en faire une raison pour modifier l'enseignement de fond en comble. Il convient certes de l'intégrer dans les plans d'études de l'enseignement fondamental et secondaire, de la même manière que les compétences

³ Cf. Procès-verbal de la réunion jointe de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire du 25 mars 2025.

profondément humaines que sont la pensée critique, la créativité, la coopération et la communication.

- M. Meris Sehovic (« déi gréng ») soulève la question de la cohérence du cadre stratégique pour le bon usage de l'IA, avec les règles pour l'utilisation des smartphones dans les écoles et lycées, mises en place au printemps 2025. M. Claude Meisch met en avant le parallélisme entre les deux dispositifs, basé sur l'âge et la maturité des élèves : à l'instar de l'interdiction de l'utilisation des smartphones et autres appareils connectés dans les enceintes des écoles fondamentales, le cadre stratégique précité prévoit d'exclure l'IA de l'enseignement fondamental. A l'instar de la recommandation d'interdire l'utilisation des réseaux sociaux et de l'accès limité au réseau Wi-Fi « Eduroam » aux lycéens âgés de moins de quinze ans, ledit cadre stratégique prévoit de familiariser les élèves du cycle inférieur de l'enseignement secondaire avec les thématiques liées à l'IA dans le cadre des cours de « Digital sciences ». A l'instar d'une plus grande autonomie accordée aux élèves du cycle supérieur de l'enseignement secondaire dans l'utilisation des outils numériques, dans le respect de la règle de séparation physique obligatoire pendant les cours, ledit cadre stratégique prévoit une initiation progressive de ces élèves à l'usage responsable de l'IA.

- Interrogé par M. Ben Polidori (LSAP), M. Claude Meisch se dit disposé à inclure les acteurs de l'éducation non formelle dans les réflexions autour de l'impact de l'IA sur l'encadrement des élèves.

- Mme Djuna Bernard demande des informations au sujet des délais en matière de diagnostic des besoins spécifiques des élèves et de la coopération du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avec le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale dans le cadre du dépistage précoce de troubles de développement de la petite enfance. M. Claude Meisch rappelle que la loi du 30 juin 2023 portant 1^o modification a) de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ; b) de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant organisation du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires ; c) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ; d) de la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire ; 2^o abrogation de la loi modifiée du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, prévoit l'établissement d'un premier diagnostic endéans les quatre semaines à partir d'une demande de prise en charge spécialisée. Ce diagnostic est établi par l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) de l'école, qui décide des mesures de prise en charge à mettre en place. Un diagnostic spécialisé est réalisé sous la responsabilité des centres de compétences concernés dans un délai de trois mois à partir de leur saisine. L'orateur considère que les acteurs concernés établissent les diagnostics dans le respect des délais énoncés ci-dessus. Concernant la coopération avec le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale dans le cadre du dépistage précoce de troubles de développement de la petite enfance, M. Claude Meisch donne à considérer que l'Education nationale vise les enfants à partir de trois ans. Il revient dès lors aux services du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale qui, contrairement à son Ministère, dispose des compétences nécessaires en la matière, d'effectuer les dépistages précités. L'orateur souligne néanmoins l'importance et la volonté des acteurs concernés de mettre en réseau leurs compétences et connaissances, dans l'intérêt d'une prise en charge optimale des enfants concernés et afin d'éviter des chevauchements de procédures qui risquent d'aller au détriment des jeunes patients.

- M. Ricardo Marques (CSV) se renseigne sur les mesures à mettre en place afin d'améliorer l'efficacité de la commission nationale d'inclusion⁴. M. Claude Meisch souligne le rôle

⁴ Créée par la loi du 20 juillet 2018 portant création de Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en faveur de l'inclusion scolaire, la commission nationale d'inclusion (CNI) a pour mission de statuer sur les demandes d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs spécifiques, de vérifier la pertinence des diagnostics spécialisés et de décider de la mise en œuvre des mesures de soutien nécessaires, après accord des parents. Elle

important qui revient à cette commission qui représente la charnière du dispositif de prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques. Il importe de la doter des compétences nécessaires afin qu'elle puisse prendre et implémenter les décisions qui reflètent au mieux les intérêts des enfants concernés.

- M. Dan Hardy (ADR) donne à considérer que les A-EBS ne semblent pas disposer des qualifications nécessaires pour encadrer les élèves à besoins éducatifs spécifiques. M. Claude Meisch explique que ces agents qui ont achevé une formation menant au DAP Education jouent un rôle important en aidant les élèves dans les gestes de la vie quotidienne. Introduits en 2024, leur travail est largement salué par les acteurs scolaires.

- Mme Djuna Bernard se renseigne sur l'intention de M. le Ministre de créer des classes à langue véhiculaire allemande dans l'enseignement secondaire général, à côté de l'offre de classes à langue véhiculaire française. M. Claude Meisch rappelle que l'accord de coalition 2023-2028 prévoit l'élaboration d'un Livre blanc pour moderniser les programmes de l'enseignement secondaire, dans le cadre duquel une discussion sur un concept global de l'apprentissage des langues dans l'enseignement secondaire sera menée avec les partenaires scolaires. L'orateur donne à considérer qu'au lieu de privilégier la création de deux filières de langue distincte, l'on pourrait réfléchir à introduire un bilinguisme similaire à celui à la base du projet pilote « Alpha », à savoir un enseignement en langue luxembourgeoise, à partir d'un matériel didactique bilingue et une évaluation dans la langue privilégiée par l'élève. Une telle approche aurait l'avantage de transmettre les trois langues officielles aux élèves et de tenir compte des réalités linguistiques du pays.

- M. Ricardo Marques demande des précisions au sujet de l'implémentation de classes internationales menant au Baccalauréat international dans les différentes régions du pays. M. Claude Meisch rappelle que ce modèle, introduit au Grand-Duché en 2008 par des classes créées au Lycée technique du Centre, a fait ses preuves pour les élèves qui ont effectué une grande partie de leur scolarité à l'étranger et rencontrent des difficultés à se familiariser avec l'importance attribuée aux langues dans le système scolaire luxembourgeois. Il permet aux élèves de suivre un enseignement en français ou en anglais, complété par une deuxième langue obligatoire de leur choix. À côté du Lycée technique du Centre et du Lycée Mathias Adam, des classes préparatoires francophones menant au diplôme de Baccalauréat international seront proposées à partir de la rentrée 2025/2026 au Lycée technique d'Ettelbruck. À noter que l'Athénée de Luxembourg propose des classes anglophones menant à ce diplôme.

- M. Dan Hardy demande de savoir de quelle manière M. le Ministre entend pallier la pénurie d'enseignants. M. Claude Meisch explique que malgré la croissance continue de la population scolaire, cette présumée pénurie ne s'est guère fait ressentir à la rentrée scolaire. Ceci s'explique par l'attractivité continue de la profession, nonobstant les défis qu'il convient de relever. À noter que l'Université du Luxembourg a augmenté le nombre de diplômés d'un bachelor en sciences de l'éducation à un minimum de 180 par an, auxquels s'ajoutent des candidats à la profession d'instituteur formés à des universités étrangères. L'orateur souligne également les perspectives de réorientation professionnelle offertes par le Ministère aux enseignants qui souhaitent s'investir dans la recherche ou l'inclusion auprès du SCRIPT ou poursuivre des études supérieures en vue d'obtenir un diplôme de master dans un domaine lié à l'éducation.

- Mme Djuna Bernard donne à considérer que les enseignants et élèves risquent d'être débordés par la multitude d'outils mis à leur disposition dans le cadre de l'offre d'activités

conseille les parents, les écoles et les centres de compétences sur les prises en charge adaptées, comme le diagnostic spécialisé, l'intervention ambulatoire ou la scolarisation dans des centres spécialisés, et assure le suivi des dossiers.

culturelles. M. Claude Meisch précise que la plateforme « Applaus » sera intégrée dans la future plateforme numérique « extraklass » qui s'adressera au personnel éducatif de l'enseignement fondamental et secondaire. Le volet « Applaus » de cette plateforme regroupera toutes les offres liées à la culture, y compris celles anciennement proposées sur « kulturama.lu ».

- En réponse à des questions de M. Ricardo Marques et M. Ben Polidori, il est précisé que les camions-ateliers précités s'adressent aux élèves de l'enseignement secondaire⁵, dans l'objectif de leur présenter les métiers de l'artisanat en vue de leur orientation professionnelle. Dans une première étape, il est prévu d'organiser des événements de promotion des métiers de la formation professionnelle sur des places publiques et auprès des lycées. A partir de l'année scolaire 2026/2027, l'objectif consiste à intégrer des modules de la formation professionnelle en tant que cours d'option dans les grilles horaires de l'enseignement secondaire classique. Ces cours seraient enseignés dans les camions-ateliers précités qui, en dehors des périodes scolaires, auront comme vocation de promouvoir l'artisanat et la formation professionnelle sur les places publiques.

- Mme Mandy Minella (DP) se renseigne sur la mise en place du dispositif « Zesummen Aktiv » dans les services d'éducation et d'accueil, dans le cadre duquel ces derniers proposent chaque jour deux activités axées sur le sport, le mouvement et la motricité aux enfants. Le représentant ministériel explique qu'actuellement, sur 350 structures, 46 pour cent vont assurer ces activités avec leur propre personnel, 21 pour cent ont recours au soutien de la Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (ci-après « LASEP »), combiné à des entraîneurs de clubs (ou externes), 15 pour cent ont mis en place une collaboration avec des clubs sportifs, 13 pour cent ont choisi un partenariat avec la LASEP et 5 pour cent ont recours à des entraîneurs externes. A l'exception de cinq entités, l'ensemble des services d'éducation et d'accueil avaient transmis au 1^{er} septembre 2025 leur concept de mise en place du dispositif au Ministère.

- Répondant à une question de M. Meris Sehovic, M. Claude Meisch explique que de plus amples informations sur la réforme du chèque-service accueil seront présentées dans les prochains mois.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe :

Dossier de presse : « Rentrée 2025/2026 Zesummewuessen – Bildung verbënnt »

⁵ A noter que des initiatives de promotion de l'artisanat similaires existent d'ores et déjà au niveau de l'enseignement fondamental, tels que le projet pédagogique « Wëssens-Atelier » ou l'organisation de semaines thématiques au cours desquelles la plupart des leçons sont consacrées à différents aspects d'un métier choisi par la classe (initiative « Hallo Handwerk »).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Rentrée 2025/2026

Zesummewuessen – Bildung verbënnt

11 septembre 2025

CONTENU

I.	UN SYSTÈME SCOLAIRE ADAPTÉ EN PHASE AVEC LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE.....	5
I.1	Enseignement fondamental : préparation de l'implémentation d'ALPHA – <i>zesumme wuessen</i>	5
I.2	Une offre internationale pour les classes inférieures de l'enseignement secondaire	6
I.3	Formation professionnelle : extension de l'offre linguistique.....	7
I.4	La formation de l'éducateur en français à l'ENAD.....	7
II.	DES CONTENUS ET DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MODERNES	8
II.1	Vers un nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental	8
II.2	Un livre blanc pour la révision des programmes à l'enseignement secondaire	8
II.3	Les nouvelles offres pour l'année scolaire 2025/2026	9
II.4	Promotion de méthodes d'enseignement innovantes	10
II.5	<i>extraklass</i> : une plateforme numérique pour les offres pédagogiques externes à l'école	10
III.	UNE SCREEN-LIFE-BALANCE Saine ET ÉQUILIBRÉE.....	11
III.1	Maisons relais : deux activités motrices par jour	11
III.2	WibS à l'enseignement fondamental	11
III.3	Plus de mouvement à l'enseignement secondaire.....	12
III.4	De nouvelles offres culturelles pour l'enseignement fondamental et secondaire	13
III.5	Mieux éduquer à l'usage des outils digitaux	13
IV.	UN USAGE RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.....	14
IV.1	Un cadre stratégique pour le bon usage de l'IA	14
IV.2	<i>KI-Kompass</i> : une plateforme digitale consacrée à l'IA	14
IV.3	Une <i>AI Academy</i> à Belval	15

V. UNE ÉCOLE POUR TOUS GRÂCE À L'INCLUSION SCOLAIRE	15
V.1 Décentralisation de l'offre spécialisée : une pédagogie plus proche, plus inclusive	15
V.2 Introduction du ONE- <i>Schouldéngscht</i> à l'enseignement fondamental	16
V.3 Un guichet en ligne pour une éducation inclusive plus accessible	17
VI. LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CLÉ DE L'AVENIR.....	17
VI.1 Nouvelles formations	17
VI.2 Formations continues	18
VI.3 Un diplôme de 1 ^{re} -DAP pour 2026/2027	18
VI.4 Un cadre légal pour la formation professionnelle supérieure	18
VI.5 Des camions-ateliers pour les élèves de l'enseignement secondaire	19
VII. AUTRES PRIORITÉS POLITIQUES.....	19
VII.1 Réforme du chèque-service accueil : garantir l'accès et la qualité pour tous.....	19
VII.2 Réforme de la voie de préparation.....	19
VII.3 Réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire général	20
VII.4 Plan d'action national anti-mobbing	20
VII.5 Une école bientraitante pour tous	21
VII.6 Développement de la qualité dans l'éducation non formelle	21
VII.7 Enseignement musical : réforme du solfège et de l'évaluation des élèves.....	21
VII.8 Le réseau des forums parentaux s'élargit à Differdange et Luxembourg-Ville	22
VIII. DATES A RETENIR	22

Rentrée 2025/2026 : Zesummewuessen – Bildung verbënnt

Sous le slogan *Zesummewuessen – Bildung verbënnt*, la rentrée scolaire 2025/2026 met l'accent sur l'équité des chances pour tous les enfants et les jeunes, dans une société luxembourgeoise en constante évolution.

Face aux inégalités qui se multiplient – qu'elles soient liées à la diversité des profils des jeunes ou aux bouleversements technologiques rapides – notre société doit relever des défis qui mettent à l'épreuve le vivre-ensemble et les fondements mêmes de la démocratie. Plus que jamais, il est essentiel d'accompagner chaque enfant et chaque jeune pour qu'il trouve sa place et puisse participer activement à la construction d'une société soudée et équitable.

Le système éducatif est appelé à jouer pleinement son rôle de moteur de cohésion sociale. Sa mission est essentielle : unir au lieu de diviser, construire des ponts entre les différences et faire de la diversité une véritable richesse collective.

Pour relever ces défis, les priorités de l'année scolaire à venir s'articulent autour de six axes majeurs :

- un système scolaire en phase avec la diversité linguistique ;
- des contenus et méthodes pédagogiques modernes ;
- une *Screen-Life-Balance* saine et équilibrée ;
- un usage responsable de l'intelligence artificielle ;
- une école pour tous grâce à l'inclusion scolaire ;
- la formation professionnelle, clé de l'avenir.

En plaçant la cohésion sociale au cœur de ses priorités, le système éducatif contribue à construire l'avenir du Luxembourg : une société ouverte, solidaire et résiliente.

I. UN SYSTÈME SCOLAIRE ADAPTÉ EN PHASE AVEC LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE

Depuis plusieurs années, la diversification de l'offre scolaire sur l'ensemble du territoire fait partie des priorités de la politique éducative : des écoles différentes pour des élèves différents. De nombreux projets allant dans cette direction ont mené à une large offre dans le système scolaire luxembourgeois.

Outre le projet ALPHA – zesumme wuessen et la possibilité de choisir une langue d'alphabétisation plus proche de la langue maternelle de l'élève, le ministère continue de développer l'offre langagière dans l'enseignement secondaire afin de répondre à la diversité linguistique des élèves. Cette stratégie se concentre sur deux axes principaux : le développement d'une offre scolaire à l'enseignement secondaire général, où les disciplines dites « secondaires » sont enseignées en français et le développement d'une offre internationale dans les classes de l'enseignement secondaire classique. Celle-ci constitue pour les élèves majoritairement francophones et lusophones une véritable alternative aux offres des écoles européennes publiques et mène vers un diplôme de Baccalauréat International.

Parallèlement l'offre de langues dans la formation professionnelle se diversifie.

Toutes ces mesures illustrent l'engagement du ministère pour une plus grande équité des chances au sein du système éducatif luxembourgeois à travers une plus grande flexibilité de l'enseignement des langues.

I.1 Enseignement fondamental : préparation de l'implémentation d'ALPHA – zesumme wuessen

ALPHA – zesumme wuessen donnera aux parents le choix de la langue d'alphabétisation de leurs enfants, en allemand ou en français. Dans ce contexte, l'année scolaire 2024/2025 a été une étape importante avec l'évaluation positive du projet pilote et le dépôt du projet de loi par le gouvernement en juillet.

L'année scolaire 2025/2026 sera marquée par la préparation de la généralisation progressive dans toutes les écoles fondamentales du projet. À partir de la rentrée 2026/2027, ALPHA – zesumme wuessen sera introduit au cycle 1.2, puis progressivement étendu aux autres cycles, année après année.

Pour assurer une implémentation réussie, la formation continue des enseignants sera une des priorités de cette année scolaire. Six parcours de formation ALPHA – zesumme wuessen ont déjà été organisés ; trois autres seront proposés par l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) en 2025/2026. S'y ajouteront 225 formations dans le cadre d'ALPHA – zesumme wuessen. En 2024/2025, 3 272 inscriptions ont été enregistrées. Pour 2025/2026, 176 personnes se sont déjà inscrites au parcours de formation ALPHA – zesumme wuessen, les inscriptions aux autres formations ouvrant progressivement au cours de l'année.

Au niveau des directions de région, la préparation de l'implémentation se concentre surtout sur le volet organisationnel. Un vademecum à destination des directions régionales et des communes sera publié à l'automne, accompagné d'une boîte à outils spécifique pour l'orientation à la fin du cycle 1. Cinq formations interrégionales ALPHA – zesumme wuessen au cycle 1 seront organisées dans différentes régions (150 à 200 places disponibles par session) dès octobre. Cette journée sera centrée sur le choix de la langue d'alphabétisation et le matériel didactique.

Une nouvelle édition de la journée nationale *ALPHA – zesumme wuessen* réunira en novembre les enseignants du cycle 1 pour échanger sur les pratiques d'orientation.

Sur le plan pédagogique, la préparation de la mise en œuvre d'*ALPHA – zesumme wuessen* repose sur plusieurs outils pédagogiques en cours de finalisation pour le cycle 1, dont la boîte d'activités *Sproochekëscht*, qui comprend plus de 100 activités ludiques favorisant le développement langagier.

I.2 Une offre internationale pour les classes inférieures de l'enseignement secondaire

I.2.1 Enseignement secondaire général : élargissement des classes à régime francophone

Dans l'enseignement secondaire général, l'offre de classes à langue véhiculaire française augmente dès la rentrée 2025/2026. Ainsi, trois lycées – le Bouneweger Lycée Luxembourg (une classe), le Lycée Nic-Biever de Dudelange (deux classes) et le Lycée privé Émile Metz (une classe) – s'ajoutent au Lycée Mathias Adam (deux classes) à Pétange, au Lycée Bel-Val (deux classes) et au Lycée technique du Centre (une classe) pour accueillir des élèves dans des classes de 7^e francophones de l'enseignement secondaire général. Le nombre de classes passe donc de cinq à neuf par rapport à l'année précédente. Les exigences et le niveau visé des cours d'allemand restent identiques à ceux des autres classes, tandis que l'enseignement en langue française dans les disciplines dites « secondaires » permet aux élèves de mieux assimiler les notions abordées dans les matières non linguistiques.

I.2.2 Plus de classes internationales dans l'enseignement secondaire

Afin de permettre à plus d'élèves de suivre l'enseignement secondaire en régime francophone ou anglophone, le ministère a introduit depuis quelques années les classes internationales. Cette offre s'élargit encore dès cette rentrée avec le Lycée technique d'Ettelbruck (LTett), qui accueillera ses premières classes préparatoires francophones (une classe de 7^e et une classe de 4^e), qui mènent à un diplôme de Baccalauréat International (IB). L'offre francophone existait déjà dans le sud du pays au Lycée Mathias Adam (LMA) et au centre, au Lycée technique du Centre (LTC) à Luxembourg-Ville. À noter que l'Athénée de Luxembourg propose de son côté des classes anglophones de l'IB. Le IB permet aux élèves de suivre un enseignement en français ou en anglais, complété par une deuxième langue obligatoire de leur choix, au sein de différents lycées du Luxembourg.

I.2.3 L'offre des écoles européennes publiques s'étoffe

Dans un pays où deux tiers de la population scolaire ne parlent pas luxembourgeois comme première langue à la maison, l'enseignement européen constitue une offre scolaire gratuite alternative au système traditionnel. Cet enseignement offre une plus grande flexibilité dans le choix des langues, tout en maintenant le principe du multilinguisme. Cette offre répond à un besoin réel et constitue un pilier important de la diversification linguistique ensemble avec l'élargissement des classes francophones et l'implémentation du projet *ALPHA – zesumme wuessen*. L'offre européenne sera encore élargie dans les années à venir. Ainsi, dès cette rentrée, l'École internationale Gaston Thorn (EIGT), en plus de ses sites à Luxembourg-Ville, propose les deux premières années de l'enseignement secondaire en section francophone et anglophone dans une nouvelle annexe à Walferdange. Par ailleurs, une nouvelle école primaire de l'EIGT, qui offre les sections francophone et anglophone, ouvre ses portes à Kirchberg.

Au sud du pays, le projet de création d'une nouvelle école européenne publique à Schiffange se poursuit en vue d'accueillir ses premières classes à la rentrée 2028.

I.3 Formation professionnelle : extension de l'offre linguistique

La formation professionnelle poursuit le développement de son offre linguistique pour permettre à des élèves présentant des profils langagiers divers de suivre le parcours de formation de leur choix, mais aussi de mieux répondre aux besoins de la population scolaire et du marché de l'emploi. Depuis plusieurs années, la formation professionnelle ouvre ses parcours de formations aux élèves francophones et anglophones.

Trois diplômes d'aptitude professionnelle (DAP) en langue d'enseignement française viennent enrichir l'offre : le DAP opticien, le DAP tatoueur et le DAP menuisier. Ce dernier sera organisé en régime à plein temps au lycée, avec des stages en entreprise. Au total, les formations dispensées dès la rentrée 2025/2026 en langue française concernent 39 DAP et 6 diplômes de technicien (DT).

Les 27 formations menant au certificat de capacité professionnelle (CCP) offerts sont bilingues en ce qui concerne la formation en milieu scolaire : certains cours sont dispensés en français, d'autres en allemand.

Parallèlement, l'offre anglophone est constamment étendue. Le DT administration et commerce est ainsi proposé à partir de la rentrée 2025/2026 en anglais. De même que le DAP mécanicien d'usinage organisé en régime concomitant, c.-à-d. en partie en entreprise, sous contrat d'apprentissage et en partie au lycée. Au total, l'offre anglophone concerne désormais quatre DAP (agent administratif et commercial, électro-technologies, mécanicien d'usinage et restaurateur) ainsi que quatre diplômes de technicien (administration et commerce, mécanique générale, informatique et *smart technologies*).

À partir de la rentrée 2026/2027, l'ensemble des formations du niveau DAP dans le secteur de l'artisanat seront dispensées également en français. Deux formations menant au DT seront aussi lancées en français pour 2026/2027. Il s'agit du technicien en mécatronique d'automobile et du technicien en mécatronique agri-génie civil.

I.4 La formation de l'éducateur en français à l'ENAD

Le profil d'éducateur est très recherché sur le marché du travail, les éducateurs intervenant dans de nombreuses structures destinées à la petite enfance, aux personnes à besoins spécifiques, aux adolescents ou encore aux personnes âgées. La formation de l'éducateur est proposée en langue française à l'École nationale pour adultes (ENAD) à Esch/Belval dès la rentrée 2025/2026. La formation d'éducateur en alternance à l'ENAD est une voie de formation organisée en cours d'emploi pour les personnes âgées de 21 ans ou plus, sous contrat de travail et avec une expérience d'au moins 12 mois dans le domaine socio-éducatif.

II. DES CONTENUS ET DES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MODERNES

Le ministère poursuit la modernisation des contenus et des méthodes de l'école luxembourgeoise afin de répondre aux défis du XXI^e siècle. Chaque élève doit avoir accès à une formation de qualité, adaptée à la diversité linguistique, sociale et culturelle du pays, tout en intégrant les évolutions technologiques et pédagogiques. Le nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental et la révision des programmes du secondaire s'inscrivent dans cette dynamique, de même que l'ouverture de nouvelles sections dans l'enseignement secondaire, l'extension des offres existantes, la promotion de pédagogies ouvertes et coopératives ainsi que le développement de plateformes numériques dédiées.

II.1 Vers un nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental

Un vaste processus de consultation a été mené pour adapter le plan d'études de l'enseignement fondamental aux défis actuels et futurs. Il est prévu que le nouveau plan d'études entre en vigueur pour la rentrée 2026/2027. La proposition de texte sera discutée avec les parties prenantes dès cet automne ; le projet de règlement grand-ducal sera finalisé pour fin 2025.

Le plan d'études détaillera pour les domaines de développement et d'apprentissage les socles de compétences à atteindre par les élèves à la fin de chaque cycle d'apprentissage et le nombre annuel de leçons à répartir sur l'ensemble des domaines en question. Une plateforme numérique spécifique, comprenant notamment des exemples de tâches et de performances, est en cours de développement pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du nouveau plan d'études.

Le nouveau plan s'articulera autour de quatre piliers :

- le bien-être des élèves ;
- la participation ;
- le multilinguisme ;
- la digitalité.

II.2 Un livre blanc pour la révision des programmes à l'enseignement secondaire

À partir de janvier 2026, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et techniques (SCRIPT) du ministère lancera une large consultation nationale auprès des acteurs du système scolaire en vue de l'élaboration d'un livre blanc (*white paper*) consacré au développement des programmes à l'enseignement secondaire. Cette démarche participative visera à identifier les principes directeurs, les priorités pédagogiques et les évolutions nécessaires à moyen terme, tant au niveau des contenus que des structures des programmes. Le livre blanc servira de base stratégique pour orienter les travaux futurs de révision des programmes dans l'enseignement secondaire général et classique.

II.3 Les nouvelles offres pour l'année scolaire 2025/2026

II.3.1 Dans l'enseignement secondaire général

La section production musicale : cap sur le monde de la musique

La section production musicale (GPM) prépare à une carrière dans le domaine musical et événementiel. Une première classe de 4^e avec 13 élèves démarre dès la rentrée au Lycée Michel Lucius (LML). La formation permettra aux intéressés d'apprendre les techniques d'enregistrement et de mixage du son. Au programme figurent aussi l'initiation aux rouages du secteur de la culture et de la musique en particulier, les bases de la théorie musicale et les principes mathématiques et physiques nécessaires à la compréhension de la musique.

La section affaires économiques : une base solide pour l'entrepreneuriat

L'École de Commerce et de Gestion propose à partir de la rentrée 2025/2026 la section affaires économiques (GAE). Il s'agit d'une section en classes de 2^e et de 1^{re} qui met l'accent sur les principes fondamentaux de l'économie et de la création d'entreprise ainsi que sur les compétences entrepreneuriales. Une première classe de 2^e avec 17 élèves entame cette voie dès la rentrée.

La section Data literacy : devenir spécialiste des données

Dans un monde marqué par la croissance exponentielle des données digitales, les spécialistes de l'analyse de ces données sont de plus en plus recherchés. Pour répondre à ce besoin, l'École de Commerce et de Gestion ouvrira à la rentrée 2025/2026 la section *Data literacy* (GDL). *Data literacy* ne signifie pas seulement savoir collecter, lire, comprendre, analyser et interpréter des données, mais aussi comprendre la manière dont elles sont utilisées, évaluer leur fiabilité et leur crédibilité et reconnaître les biais ainsi que les risques liés à l'utilisation de ces informations. La première classe de 2^e GDL compte 10 élèves.

Extension régionale de certaines sections

Dans l'intérêt de la proximité géographique avec les élèves, plusieurs sections de l'enseignement secondaire général sont étendues à d'autres lycées. Il en est ainsi de la section sciences naturelles, sciences informatiques et sciences mathématiques (G3S) désormais offerte aussi en classe de 4^e au Lycée Bel-Val (une classe avec 8 élèves), de la section marketing, médias et communication (GMM), offerte en classe de 2^e en allemand et en français également au Lycée technique de Lallange (une classe avec 14 élèves) et de la section technologies, sport et santé (GT2S), désormais disponible en classe de 4^e au Lycée Guillaume Kroll (une classe de 21 élèves).

II.3.2 Dans l'enseignement secondaire classique

Les sections P et R arrivent en classe de 1^{re}

Les sections P (sciences cognitives et sciences humaines) et R (politiques et développement durable) ont été lancées en classe de 3^e de l'enseignement secondaire classique à la rentrée 2023/2024. À la rentrée 2025/2026 débiteront les premières classes de 1^{re} de ces sections. La section P est proposée au Lycée Bel-Val, au Lycée classique de Diekirch et au Lycée de Garçons de Luxembourg. La section R est offerte à l'Athénée de Luxembourg.

II.3.3 L'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) ouvre son campus Sud

Implantée à Diekirch, l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL) ouvre en septembre un deuxième site à Wickrange. L'établissement de l'EHTL dans le bâtiment GRIDX vise à rendre l'offre de formation plus accessible aux élèves résidant dans le sud et le centre du pays.

En 2025/2026, environ 50 élèves au total entament les formations offertes en 1^{re} année au campus EHTL de Wickrange : le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) restaurateur, le diplôme de technicien (DT) hôtellerie et management, le DT tourisme et communication et le diplôme de fin d'études secondaires générales en gestion de l'hospitalité. Une formation spécifique destinée aux personnes sous statut de protection internationale est également offerte à l'EHTL à Wickrange.

À partir de septembre 2026, le site sera doté d'ateliers de cuisine et de pâtisserie, ce qui permettra l'ouverture d'un restaurant d'application accessible au public.

D'autres formations viendront compléter celles déjà en place, notamment : le DAP serveur, le DAP restaurateur anglophone, le brevet de technicien supérieur (BTS) *Hospitality management* et le BTS tourisme et communication.

Le site offre aux élèves un cadre d'apprentissage dynamique, propice à leur épanouissement. Il favorisera également le développement de collaborations prometteuses avec d'autres acteurs présents à GRIDX.

II.4 Promotion de méthodes d'enseignement innovantes

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse réaffirme son engagement en faveur de méthodes pédagogiques innovantes, plaçant l'élève au centre du processus d'apprentissage. Après l'École internationale Mondorf-les-Bains, le *Schengen-Lycée* de Perl devient le deuxième lycée public à mettre en place un concept éducatif fondé sur l'enseignement ouvert. Les élèves y apprennent de façon plus autonome et personnalisée, dans un environnement qui stimule la responsabilité, la motivation et la coopération. L'école met l'accent sur le développement personnel de chaque élève, tant sur le plan scolaire que social et méthodologique. De nouveaux espaces d'apprentissage, associés au rôle renouvelé de l'enseignant en tant qu'accompagnateur dans l'apprentissage (*Lernbegleiter*), créent une dynamique centrée sur l'accompagnement individualisé et l'apprentissage coopératif. Avec ce projet, le ministère confirme sa volonté de promouvoir et de généraliser des pratiques pédagogiques modernes, adaptées aux défis du 21^e siècle.

II.5 *extraklass* : une plateforme numérique pour les offres pédagogiques externes à l'école

Début 2026, la nouvelle plateforme numérique *extraklass* proposera un panorama des offres pédagogiques émanant de prestataires externes (fondations, ASBL ou autres partenaires éducatifs) à destination des écoles fondamentales et lycées. La plateforme illustre l'ouverture de l'école par rapport à la société. Cette approche permet d'aborder, avec des experts, des thématiques d'importance sociétale et de développer davantage des compétences de manière transversale : coopération au développement et développement durable, éducation sexuelle et affective, découverte des métiers artisanaux et projets avec les entreprises du secteur des PME, l'agriculture et le rôle de l'agriculteur...

La plateforme est développée par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et techniques (SCRIPT) du ministère, qui veillera à ce que chaque offre réponde à des critères de qualité stricts : une pertinence curriculaire, c.-à-d. un alignement avec les programmes, une éthique irréprochable et une cohérence avec les priorités pédagogiques nationales. L'objectif est de faire de cette plateforme l'interface de référence pour les offres externes destinées aux écoles luxembourgeoises.

III. UNE SCREEN-LIFE-BALANCE SAINE ET ÉQUILIBRÉE

Pour protéger la santé des enfants et favoriser un développement équilibré, il ne suffit pas de réduire le temps passé devant les écrans. Il est tout aussi important d'instaurer un équilibre conscient entre le monde digital et le monde réel. Pour une Screen-Life-Balance saine, nous devons, ensemble, créer des moments et des lieux où les enfants et les jeunes peuvent se rencontrer, bouger, être créatifs et vivre des expériences. Il convient donc de leur proposer une offre, tant à l'école que dans l'éducation non formelle, qui renforce davantage la motricité, la créativité et les échanges entre pairs. Ces activités assurent un équilibre important dans le quotidien des enfants, renforcent l'interaction sociale et le développement de compétences essentielles.

III.1 Maisons relais : deux activités motrices par jour

Dès la rentrée scolaire 2025/2026, le dispositif *Zesummen Aktiv* sera déployé dans tous les services d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés (maisons relais, foyers de jour, foyers scolaires, etc.). Afin de promouvoir l'activité physique et le bien-être des enfants, les services d'éducation et d'accueil proposeront chaque jour deux activités axées sur le sport, le mouvement et la motricité. Cette offre sera mise en œuvre par les professionnels des structures en collaboration avec les clubs de sport locaux et la Ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (LASEP).

Actuellement, sur 350 structures, 46 % vont assurer ces activités avec leur propre personnel, 21 % misent sur une offre qui combine LASEP et entraîneurs des clubs (ou externes), 15 % sur une collaboration avec les clubs sportifs, 13 % ont choisi un partenariat avec la LASEP et 5 % misent sur des entraîneurs externes.

Pour accompagner les services d'éducation et d'accueil dans cette démarche, un dispositif de monitoring sera instauré. Les mesures d'accompagnement feront également l'objet d'ajustements, notamment en ce qui concerne la formation continue, la mise à disposition de ressources pédagogiques et le développement d'outils adaptés aux besoins du secteur de l'éducation non formelle.

En parallèle, le site enfancejeunesse.lu s'enrichit de nouveaux contenus inspirants, incluant des vidéos et des fiches d'activités concrètes, afin de stimuler la créativité et l'engagement des équipes éducatives.

III.2 WibS à l'enseignement fondamental

Ancrer durablement l'activité physique dans la vie scolaire quotidienne, au-delà des leçons d'éducation physique, tel est l'objectif du concept *WibS – Wibbelen & intelligent bewegen an der Schoul*. Le

concept s'adresse aux quatre cycles de l'enseignement fondamental et se décline en différents modules, permettant son adaptation aux besoins de chaque établissement. Au cœur du dispositif : le *WibS-Boost*, un chariot mobile regroupant plus de 80 activités dynamiques pouvant être intégrées de manière ludique et flexible dans le quotidien scolaire, que ce soit en salle de classe, dans les couloirs, la cour de récréation ou la salle de sport.

Outre le *WibS-Boost*, le concept WibS comporte trois piliers supplémentaires :

- *WibS-Bike* : une initiation au vélo adaptée aux différents cycles ;
- *WibS-Class* : un ensemble d'outils favorisant l'apprentissage en mouvement, les pauses actives et les parcours moteurs ;
- *WibS-Check* : une série de tests (endurance, coordination, équilibre, détente, rapidité, maîtrise du ballon...) sans prétention scientifique.

Avec *WibS*, le mouvement trouve sa place partout, à tout moment et dans des contextes variés. En valorisant l'activité physique sous toutes ses formes, le concept contribue à rendre l'école plus dynamique et plus propice à l'épanouissement des enfants.

III.3 Plus de mouvement à l'enseignement secondaire

III.3.1 Davantage de temps pour l'éducation physique et sportive en 6^e

Face à l'omniprésence des écrans, l'activité physique est un facteur important pour l'équilibre et le bien-être des jeunes. Afin de renforcer le rôle du sport dans le parcours scolaire, le nombre de leçons d'éducation physique est augmenté. Dès cette rentrée, tous les élèves de 6^e bénéficient d'une leçon supplémentaire d'éducation physique et sportive, portant le total hebdomadaire à trois, comme c'est déjà le cas pour les classes de 7^e. Les classes de 5^e suivront à partir de la rentrée 2026/2027. Les grilles horaires sont adaptées en fonction des classes et des ordres d'enseignement.

Les lycées disposent d'une certaine marge de manœuvre pour organiser cette leçon, par exemple sous forme de sport en plein air (avec matériel spécifique tel que le VTT), le fitness, le cardio ou encore des activités sportives autour de thématiques ciblées.

L'objectif est double : améliorer la santé et le bien-être des jeunes, mais aussi leur donner l'envie de bouger en dehors de l'école.

III.3.2 Extension des activités péri- et parascolaires

Deux heures de mouvement et d'activité physique par jour

Comme l'activité physique constitue un facteur essentiel d'équilibre et de bien-être pour les jeunes et vu qu'elle représente une bonne alternative au temps passé devant les écrans, son rôle sera renforcé non seulement dans le cadre scolaire, mais également dans le cadre péri- et parascolaire. Ainsi, chaque lycée du pays proposera aux élèves deux heures d'activités de mouvement et de sport en dehors des heures de cours.

Ech gestalte meng Schoul : encourager l'activité physique et les initiatives créatives

Dans le cadre de l'initiative *Ech gestalte meng Schoul*, les lycées pourront réaménager leurs espaces intérieurs et extérieurs afin de favoriser les interactions sociales entre élèves, d'encourager l'activité physique et de stimuler les initiatives créatives. Un budget dédié leur permettra d'acquérir du matériel

varié – par exemple des tables de ping-pong, des jeux d'échecs ou encore des équipements de padel – et d'organiser des ateliers thématiques tels que les sports urbains, l'alimentation saine ou le jardinage. L'évaluation des projets et la répartition des fonds auront lieu au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2025/2026, sur la base de critères précis : implication active des élèves, intégration pédagogique, accessibilité et inclusion, ancrage local et cohésion sociale ainsi que durabilité des aménagements.

III.4 De nouvelles offres culturelles pour l'enseignement fondamental et secondaire

III.4.1 Lancement de la plateforme *Applaus* dans l'enseignement fondamental

Dès la rentrée 2025/2026, une nouvelle plateforme intitulée *Applaus* regroupera l'ensemble des initiatives dans le domaine de l'éducation culturelle. Ce site proposera une vue d'ensemble cohérente des projets existants dans les domaines du théâtre, de la musique et de la danse ainsi que de l'offre du portail kulturama.lu. Cette centralisation vise à faciliter l'accès à l'offre culturelle pour les écoles et à renforcer les liens entre le monde scolaire et le secteur culturel. *Applaus* permettra aux enseignants de découvrir, réserver et intégrer des projets artistiques et culturels dans leur planification pédagogique.

En parallèle, le portail kulturama.lu sera rendu accessible au secteur de l'éducation non formelle. Les structures d'éducation et d'accueil pourront y découvrir l'offre des institutions culturelles du pays et leurs programmes pour enfants. Le portail facilitera aussi les contacts avec des artistes de divers domaines culturels prêts à intervenir dans les structures.

III.4.2 Des *Cultural & Creative Labs* pour tous les lycées

Une large offre d'activités culturelles et créatives dans le cadre périscolaire sera mise en place en collaboration avec les établissements et acteurs culturels du pays. Ainsi, établissements publics, maisons de la culture communales, ASBL et acteurs privés du secteur culturel sont appelés à proposer des activités culturelles et créatives, qui peuvent avoir lieu dans les lycées en dehors des horaires scolaires. Ces activités peuvent concerner des domaines divers tels que la musique, la danse, le théâtre, la peinture, le graffiti, la photo ou le film. L'ensemble de l'offre sera regroupé dans un catalogue en ligne, à partir duquel les directions des établissements pourront sélectionner celles qu'elles souhaitent proposer dans leur lycée. Les premières activités sont prévues pour le début de l'année 2026.

III.5 Mieux éduquer à l'usage des outils digitaux

Pour soutenir les structures de l'éducation non formelle dans la démarche de *Screen-Life-Balance*, le ministère, en collaboration avec l'ASBL Arcus, a mis en place le centre de ressources *Digiloom*. Les structures pourront notamment y profiter de conseils pour une intégration judicieuse de la digitalité dans le quotidien. Le centre de ressources offrira notamment un accompagnement par des spécialistes dans l'éducation aux et par les médias. Situé dans le quartier de la Gare à Luxembourg-Ville, le centre de ressources ouvre ses portes dès la rentrée 2025/2026.

IV. UN USAGE RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Comment préparer les enfants et les jeunes à l'avenir digital ? C'est là toute la question au coeur du plan sécher.digital du ministère. Après avoir mis en avant le sujet de la Screen-Life-Balance face à l'omniprésence des écrans, le ministère met désormais l'accent sur un autre enjeu majeur : l'intelligence artificielle (IA).

L'IA s'est imposée comme un élément incontournable de notre société, et donc aussi du système éducatif. Son évolution rapide soulève cependant des défis majeurs : veiller à ce que l'IA ne remplace pas l'intelligence humaine, mais reste un outil au service de l'humain ; protéger les enfants et les jeunes contre les risques liés à un usage non encadré et permettre aux élèves d'acquérir une maîtrise réfléchie de ces technologies. Dans un monde où l'IA fait désormais partie des compétences essentielles du 21^e siècle, il est indispensable de former des citoyens capables d'utiliser ces outils avec discernement et responsabilité.

IV.1 Un cadre stratégique pour le bon usage de l'IA

Un cadre stratégique définissant les grands axes pour l'usage de l'intelligence artificielle (IA) à l'école est actuellement en préparation. Il sera soumis à la discussion de l'ensemble des partenaires concernés.

Le cadre stratégique proposera une approche progressive à trois niveaux, adaptés à l'âge et à la maturité des élèves :

- Dans l'enseignement fondamental, la priorité restera d'apprendre à apprendre. Les enfants et les jeunes doivent développer les compétences nécessaires pour construire leurs savoirs et savoir-faire de manière autonome, sans recourir à l'IA.
- Dans les classes inférieures du lycée, le programme de la discipline *Digital sciences* sera enrichi pour donner une plus grande place aux thématiques liées à l'IA. Les élèves apprendront notamment à en comprendre les principes et le fonctionnement, tout en développant un regard critique sur les opportunités et les risques qu'elle comporte.
- Dans les classes supérieures du lycée, les élèves seront progressivement initiés à l'usage responsable de l'IA. Celui-ci restera limité aux apprentissages pour lesquels l'IA constitue une réelle plus-value, dans le respect du principe fondamental que l'IA doit toujours demeurer un outil au service de l'humain.

Le ministère affinera cette approche à trois niveaux en concertation avec les acteurs de l'éducation et élaborera des lignes directrices pour accompagner enseignants et élèves dans l'utilisation de l'IA.

IV.2 KI-Kompass : une plateforme digitale consacrée à l'IA

La définition du cadre stratégique s'accompagnera de la mise en place d'une plateforme numérique nommée *KI-Kompass*. Cette plateforme sera dédiée à l'IA et regroupera les lignes directrices pour un usage réfléchi et responsable de l'IA à l'école, à destination des directions, des enseignants et des élèves.

La plateforme offrira également un accès sécurisé et gratuit à des applications sélectionnées par le ministère. Elle constituera un espace d'expérimentation protégé pour le personnel enseignant et les élèves, tout en valorisant les retours d'expérience de la communauté éducative afin de renforcer l'intégration progressive des outils d'IA dans l'enseignement.

IV.3 Une AI Academy à Belval

Bien que l'usage de l'IA doive être encadré et appris, elle constitue un élément incontournable de notre quotidien. Afin de répondre à la forte demande du marché du travail, le *Digital Learning Hub* proposera dès le début de l'année 2026 une *AI Academy* à Belval. L'offre de formation s'adressera aux adultes souhaitant se spécialiser dans les domaines du *Machine learning* et des *Data sciences*. Les formations s'étendront sur 6 ou 12 mois selon que le parcours est suivi à temps partiel ou à temps plein.

V. UNE ÉCOLE POUR TOUS GRÂCE À L'INCLUSION SCOLAIRE

Le Grand-Duché de Luxembourg s'engage résolument vers une école plus inclusive, en lançant de nouvelles initiatives pour renforcer l'inclusion scolaire. Il poursuit ainsi activement sa politique éducative, conformément à ses engagements en matière d'égalité des chances et de respect de la diversité.

L'objectif est de garantir que chaque élève puisse bénéficier d'un parcours scolaire de qualité et s'épanouir pleinement au sein de la communauté éducative.

Dans la volonté de construire un système éducatif capable de répondre aux besoins de tous, plusieurs projets seront mis en œuvre à partir de l'année scolaire 2025/2026. Ces nouvelles initiatives visent à renforcer l'accompagnement des élèves, à soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de pratiques inclusives et à développer des outils adaptés favorisant la réussite de chacun.

V.1 Décentralisation de l'offre spécialisée : une pédagogie plus proche, plus inclusive

Dans le cadre du renforcement de l'accès à une éducation de qualité pour tous, le processus de décentralisation progressive des Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée continue en 2025/2026. Cette politique poursuit un objectif clair : rapprocher la prise en charge spécialisée des élèves, de leurs familles et des équipes pédagogiques, tout en garantissant un accès équitable à une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire. En parallèle, plusieurs mesures viendront renforcer l'efficacité du dispositif d'inclusion.

V.1.1 CTSA – Développement territorial de l'accompagnement des élèves

Face à l'augmentation significative des besoins spécifiques liés aux troubles du spectre de l'autisme (TSA), en particulier chez les jeunes enfants, le Centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA) étendra son offre à travers l'ouverture de classes de cohabitation décentralisées. Ces classes proposent un environnement adapté et structuré, une pédagogie individualisée fondée sur les approches spécialisées TSA ainsi qu'une proximité géographique

favorisant la scolarisation des enfants dans leur bassin de vie. Deux classes supplémentaires ouvriront dès la rentrée à Luxembourg-Ville, avec d'autres implantations prévues au cours de l'année scolaire.

V.1.2 CDI et CDV – Vers une diversification des parcours

Le Centre pour le développement intellectuel (CDI) et le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (CDV) ouvriront chacun une *Wohnschule*, respectivement à Mondercange et à Alzingen. Ces structures s'adressent à des jeunes en âge de transition et combinent apprentissage scolaire, autonomie de vie et insertion sociale, et s'inscrivent dans la volonté de diversifier les parcours éducatifs.

V.1.3 CDSE – Pour un accompagnement socio-émotionnel en proximité

Des classes de cohabitation du Centre pour le développement socio-émotionnel (CDSE) verront le jour au sein d'écoles fondamentales. Ce dispositif permet de répondre davantage à la demande d'une prise en charge adaptée pour des élèves présentant des besoins importants relatifs à leur développement socio-émotionnel tout en favorisant des passerelles avec les classes régulières. Cinq implantations démarreront dès la rentrée à Mondercange, Pétange, Schieren, Useldange et Wilwerwiltz.

V.1.4 Deux nouveaux Centres sociothérapeutiques

Deux nouveaux Centres sociothérapeutiques (CST) ouvriront leurs portes à Luxembourg et à Lamadelaine lors de l'année scolaire 2025/2026. L'objectif principal des CST, qui sont au nombre de neuf pour l'instant, est d'offrir aux élèves (entre 6 et 12 ans) qui se trouvent dans des situations de détresse scolaire un cadre et une prise en charge socio-éducative intensive en dehors du milieu scolaire ordinaire.

V.1.5 Augmenter le nombre d'I-EBS et A-EBS selon les besoins des écoles

L'encadrement des élèves à besoins éducatifs spécifiques met les écoles devant des défis et demande une réactivité accrue. Dans ce contexte, le nombre d'assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) est porté à 100 agents contre 50 à la rentrée précédente. De même, dix écoles présentant un indice socio-économique faible et confrontés à des défis scolaires importants se verront attribuer un instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques (I-EBS) supplémentaire.

V.2 Introduction du ONE-Schouldéngscht à l'enseignement fondamental

Le service ONE-Schouldéngscht est mis en place dès cette rentrée pour répondre de manière rapide, globale et interdisciplinaire aux besoins des familles et des enfants présentant des difficultés qui dépassent le cadre scolaire et qui concernent aussi la vie familiale, émotionnelle ou sociale. Il s'agit d'un service d'accompagnement précoce et préventif de l'Office national de l'enfance (ONE). Dans une première phase, le ONE-Schouldéngscht sera intégré dans huit directions régionales de l'enseignement fondamental (Luxembourg, Pétange, Sanem, Dudelange, Bettembourg, Mersch, Diekirch et Wiltz). Au cours de l'année, l'ONE-Schouldéngscht sera étendu vers toutes les directions régionales. En créant des synergies, le ONE-Schouldéngscht vise à sensibiliser les professionnels de l'éducation au rôle de l'ONE, à renforcer la collaboration entre les acteurs scolaires et l'ONE et à rapprocher les secteurs éducatif et social pour garantir une prise en charge globale et plus efficace des enfants et des familles en situation de vulnérabilité.

V.3 Un guichet en ligne pour une éducation inclusive plus accessible

À partir de la mi-octobre 2025, un guichet en ligne dédié à l'inclusion scolaire sera mis en service. Ce portail vise à faciliter la prise en charge des élèves à besoins spécifiques en regroupant les informations essentielles, en améliorant l'interaction avec les services et en permettant la réalisation de démarches en ligne via *myeduguichet*, le catalogue de services en ligne du ministère.

Les parents et les élèves majeurs pourront saisir directement les commissions d'inclusion de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, la Commission nationale d'inclusion (CNI) ainsi que la Commission des aménagements raisonnables (CAR). Le système garantira une transmission sécurisée des saisines et offrira la possibilité de suivre en temps réel l'avancement des dossiers.

Le portail proposera également d'autres fonctionnalités, notamment une carte interactive des acteurs du dispositif ainsi qu'une aide à la recherche d'informations, afin de guider les usagers et leur fournir des réponses ciblées ou encore un tableau de bord concernant les chiffres clés sur l'inclusion scolaire.

Ce guichet en ligne représente une étape clé vers une éducation inclusive encore plus accessible et proche des besoins des familles comme des acteurs du secteur éducatif.

VI. LA FORMATION PROFESSIONNELLE, CLÉ DE L'AVENIR

La formation professionnelle est non seulement un pilier de l'économie luxembourgeoise, elle contribue également à renforcer la cohésion sociale. Les exigences de qualification dans la formation professionnelle évoluent constamment et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, avec ses partenaires des chambres professionnelles, adapte en continu les quelque 120 parcours disponibles dans ce secteur.

VI.1 Nouvelles formations

Refonte de la formation de technicien en artistique et de technicien en administration et commerce

Outre les adaptations linguistiques (voir chapitre I), la formation professionnelle initiale adapte constamment ses programmes aux évolutions des technologies, des demandes du marché du travail et des besoins de la population scolaire. Dans cet état d'esprit, certaines formations du diplôme de technicien (DT, quatre années d'études) sont revues.

Un tronc commun, intitulé technicien en artistique, est lancé à la rentrée 2025/2026 pour constituer les deux premières années de formations de techniciens en design 3D, de technicien en graphisme et de technicien en image. Jusqu'ici, ces spécialisations commençaient dès la première année (4DT). L'introduction d'un tronc commun permet aux élèves de suivre une formation de base plus solide avant de faire leur choix de spécialisation.

Il en va de même pour la formation de technicien en administration et commerce. Après la réorganisation des deux premières années d'études l'année passée, les programmes des classes de 2^e et de la 1^{re} seront revus. La formation de technicien en logistique devrait prochainement être organisée

sur deux ans, pour les élèves qui ont déjà réussi les deux premières années du DT administration et commerce.

VI.2 Formations continues

De nouvelles formations continues dans le Luxembourg Drone Center et dans les CNFPC

Le *Luxembourg Drone Center*, qui fait partie intégrante des CNFPC, a lancé des formations théoriques et pratiques pour les candidats qui souhaitent obtenir la certification nécessaire pour réaliser des opérations de drones. Une formation spécialisée est mise sur pied pour l'utilisation de drones dans le mesurage de toitures, la planification d'installations solaires et d'échafaudages ainsi que l'évaluation immobilière.

Le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) Ettelbruck organisera à partir de janvier 2026 des formations continues destinées aux chauffeurs de bus et de camionnettes, centrées sur l'interaction avec les clients du service Adapto et Mobibus. Le nouveau parcours de formation est conçu en collaboration avec le ministère de la Mobilité et des Transports publics ainsi que le ministère de la Famille, des Solidarités du Vivre ensemble et de l'Accueil et pourra accueillir 400 chauffeurs lors de la première année.

Extension de l'offre Skillsbridges

Dès son lancement en 2024, l'offre de formations *Skillsbridges* a rencontré un franc succès avec 101 participants, dont la grande majorité (70 %) dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Pour l'année scolaire 2025/2026, l'offre de formations est élargie à 13. Aux six formations existantes (Green IT & IA ; l'IA au service des équipes administratives ; e-Marketing ; agent d'entretien d'espaces verts ; construction durable ; data analyst) se rajoutent sept nouvelles formations : l'IA pour les décideurs ; business analyst ; impression 3D & drones ; soft skills ; data scientist ; impression 3D ; leadership et gestion du changement.

Au total, 36 sessions de *Skillsbridges* seront organisées au sein des CNFPC d'Esch-sur-Alzette et d'Ettelbruck, augmentant ainsi la capacité d'accueil annuelle de 100 à 500 personnes.

VI.3 Un diplôme de 1^{re}-DAP pour 2026/2027

Les premières formations pilotes d'un diplôme 1^{re}-DAP sont en cours d'élaboration et seront lancées à la rentrée 2026/2027. Ce dispositif permettra aux titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires générales (ESG) ou classiques (ESC), d'un diplôme de technicien de la formation professionnelle (DT) ou d'un diplôme équivalent, d'obtenir, en une année scolaire supplémentaire et par une voie accélérée, un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP). Cette double certification élargira les horizons de carrière des candidats et rapprochera les enseignements secondaire et la formation professionnelle.

VI.4 Un cadre légal pour la formation professionnelle supérieure

Prévu dans le programme gouvernemental, un cadre légal pour créer une formation professionnelle supérieure au Luxembourg est en voie d'élaboration en concertation avec les chambres professionnelles. L'objectif est de créer une offre de formations professionnelles au niveau post-secondaire qui aboutissent à une qualification spécialisée et dont les niveaux de certification sont

reconnus au niveau européen, conformément au Cadre européen des qualifications (*European qualifications framework/EQF*).

VI.5 Des camions-ateliers pour les élèves de l'enseignement secondaire

Trois camions-ateliers seront opérationnels dès le deuxième semestre de l'année scolaire 2025/2026 pour faire découvrir aux jeunes les différents métiers du bois et du métal, de la beauté et de l'alimentation. À bord, dans le cadre d'activités périscolaires ou d'événements ponctuels, les élèves pourront s'essayer aux premiers gestes professionnels et peut-être se découvrir des talents pour la formation professionnelle.

VII. AUTRES PRIORITÉS POLITIQUES

Conformément au programme gouvernemental, l'élaboration de plusieurs grandes réformes se poursuit au cours de l'année scolaire 2025/2026 comme la réforme du chèque-service accueil (CSA), de la voie de préparation et des classes inférieures de l'enseignement secondaire général.

VII.1 Réforme du chèque-service accueil : garantir l'accès et la qualité pour tous

Le programme gouvernemental prévoit d'ici 2030 la garantie d'une place pour chaque enfant dans une structure d'éducation et d'accueil. Dans les prochains mois, un projet de réforme du chèque-service accueil sera présenté. Il propose notamment une adaptation des modalités de financement des services d'éducation et d'accueil en vue de créer davantage de structures et donc plus de places d'accueil. La réforme vise également une harmonisation des clés de répartition financière et de personnel. L'objectif est en outre de garantir une stabilité financière aux structures d'éducation et d'accueil, tout en investissant davantage dans la qualité de l'éducation non formelle.

VII.2 Réforme de la voie de préparation

La voie de préparation prépare les élèves qui n'ont pas atteint les socles de compétences à la fin de l'enseignement fondamental à intégrer l'enseignement secondaire général et/ou la formation professionnelle. Les élèves peuvent y progresser à leur rythme et prendre le temps nécessaire pour réussir les modules. Ces dernières années, l'hétérogénéité linguistique de la population des élèves dans la voie de préparation a augmenté, de même que la diversité de leurs besoins de soutien.

Face à ces constats, il est nécessaire de repenser la voie de préparation. Sur la base des résultats d'une enquête menée auprès des régents titulaires d'une classe de la voie de préparation, des groupes de travail composés de collaborateurs du ministère et d'enseignants de la voie de préparation ont élaboré au cours de l'année 2024/2025 des pistes pour une réforme.

À travers une flexibilisation accrue au niveau de l'organisation scolaire, il s'agit de mieux tenir compte des besoins individuels des élèves. Des propositions ont été élaborées à plusieurs niveaux :

- une grille horaire permettant de constituer des parcours individualisés ;
- une offre linguistique adaptée tenant compte des forces et des faiblesses des élèves ;

- une adaptation des programmes et des méthodes d'apprentissage ;
- un encadrement renforcé des élèves par le recrutement de personnel supplémentaire et la constitution d'équipes multiprofessionnelles intervenant dans les classes ;
- une extension de l'offre socio-éducative ;
- une meilleure prise en charge des élèves à besoins spécifiques ;
- une attention particulière accordée à l'orientation des élèves ainsi que des adaptations au niveau de la promotion.

Ces pistes seront présentées et discutées avec tous les partenaires scolaires au début de l'année scolaire, puis concrétisées au fur et à mesure pour une mise en œuvre progressive à partir de 2026.

VII.3 Réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire général

La réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire général, introduite en 2017, a mis en place un système flexible permettant aux élèves de suivre les disciplines principales (mathématiques, allemand, français et anglais) au niveau le mieux adapté à leur profil – avec l'introduction de cours de base et de cours avancés. Une analyse approfondie de cette réforme montre que davantage d'élèves progressent vers les cours avancés qu'ils ne régressent vers les cours de base. Elle met toutefois en évidence une hétérogénéité accrue au sein des classes ainsi que des défis en matière de différenciation, d'évaluation et d'orientation. Il apparaît également nécessaire de mieux accompagner les élèves en difficulté généralisée. En vue d'une nouvelle réforme, trois grandes thématiques seront abordées au cours de l'année scolaire 2025/2026 :

- **la gestion de l'hétérogénéité** (p. ex. modèles de différenciation interne et externe, analyse des modalités d'évaluation, des programmes et du matériel didactique, formations continues ciblées, réflexions autour de la langue véhiculaire) ;
- **les connaissances de base et le soutien éducatif** (p. ex. définition/révision des connaissances de base, adaptation du système de promotion, soutien éducatif renforcé, attention particulière aux élèves en difficulté généralisée) ;
- **l'orientation** (p. ex. outils d'orientation personnalisée, tutorat et accompagnement individualisé, révision des critères d'orientation et d'accès aux classes supérieures).

Les résultats des analyses ainsi que les pistes de réforme seront présentés aux différents acteurs dans le cadre d'un large processus de consultation. Un groupe de travail est déjà constitué et les propositions définitives seront présentées à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

VII.4 Plan d'action national anti-mobbing

Inscrite dans le programme gouvernemental, la lutte contre le harcèlement et toutes formes de violence à l'école est une priorité. L'objectif est de faire de chaque école un lieu d'apprentissage qui ne transmet pas seulement des savoirs, mais également les fondamentaux du vivre-ensemble dans le respect, l'écoute et la bienveillance. Ainsi, le plan d'action national (PAN) pour la lutte contre le harcèlement et toute forme de violence en milieu scolaire sera mis en œuvre dès la rentrée 2026/2027.

Des consultations seront organisées dans l'ensemble du secteur scolaire dès cette année scolaire. L'objectif est d'identifier les bonnes pratiques et les leviers d'amélioration en vue d'élaborer les mesures adaptées contre le harcèlement et toute forme de violence en milieu scolaire. Une attention

particulière sera apportée au cyberharcèlement en vue de sensibiliser les élèves à un usage responsable et respectueux des outils numériques.

Par ailleurs, la formation et la sensibilisation joueront un rôle clé dans la préparation de l'implémentation du PAN.

VII.5 Une école bientraitante pour tous

Le dispositif *École bientraitante* est actuellement en phase test dans quatre lycées pilotes. Il est fondé sur trois piliers : cadres et règles, justice réparatrice et gestion des émotions. Son déploiement sera accompagné d'une phase d'évaluation, permettant d'en adapter les mesures également à l'enseignement fondamental. Les concertations, recherches et analyses réalisées durant la phase de l'élaboration du PAN s'appuieront sur une collaboration étroite avec des partenaires investis dans cette cause ainsi qu'avec des acteurs nationaux et internationaux.

VII.6 Développement de la qualité dans l'éducation non formelle

Dans le cadre d'un large processus de consultation en vue de l'adaptation de la loi afférente, le dispositif pour le développement de la qualité et pour la formation continue dans le secteur de l'éducation non formelle sera revu et réorganisé.

Le rôle de l'agent régional sera ajusté. En tant que conseiller qualité, il aura pour mission d'accompagner la mise en œuvre de l'assurance-qualité au sein des structures, le but étant d'assurer une amélioration continue des pratiques et des processus et de contribuer à la mise en place d'instruments méthodologiques pour soutenir les démarches qualité.

Fin septembre 2025 sera lancé un dispositif appelé *LumiQ* (Lumière sur l'innovation et la qualité). Sa mission sera de stimuler l'innovation, de renforcer le développement de la qualité et de réaliser des projets innovants en collaboration avec les professionnels des secteurs de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le site lumiq.lu, qui sera lancé fin septembre 2025, offrira une double fonctionnalité : d'une part, il permettra de consulter les différents projets pilotes en cours ; d'autre part, il offrira aux professionnels la possibilité de soumettre leurs idées afin de les transformer en projets concrets.

En complément, le site plattform.lu centralisera l'ensemble de l'offre de formations des six agences de formation. L'inscription au dispositif se fera directement via ce portail, en lien avec MyGuichet.lu.

VII.7 Enseignement musical : réforme du solfège et de l'évaluation des élèves

L'année scolaire 2025/2026 sera consacrée à la préparation de la réforme de la branche *formation musicale*, anciennement connue sous le nom de solfège, qui devra entrer en vigueur dès la rentrée 2026/2027. La réforme vise à moderniser les contenus et les approches pédagogiques pour mieux les aligner sur les pratiques musicales actuelles et les besoins réels des élèves. Une place centrale sera accordée à deux dimensions fondamentales de l'apprentissage : la voix (le chant) et le mouvement corporel. Ces éléments sont désormais considérés comme des vecteurs privilégiés pour une formation musicale de base sensorielle, vivante et incarnée. Cette approche active permettra de renforcer la musicalité des élèves dès les premières étapes de leur parcours dans l'enseignement musical.

Un deuxième élément central de cette réforme concerne l'évaluation des élèves. Jusqu'à présent, l'évaluation reposait sur deux épreuves devant un jury. Dorénavant, les élèves ne devront plus passer qu'un seul examen devant jury, dont la note comptera pour deux tiers dans l'évaluation. Un tiers de la note sera basé sur l'évaluation de l'élève tout au long de l'année. Ainsi, le travail accompli par l'élève tout au long de son parcours en dehors des examens sera davantage valorisé.

VII.8 Le réseau des forums parentaux s'élargit à Differdange et Luxembourg-Ville

Dans le cadre de sa politique de proximité et de soutien aux familles, le gouvernement poursuit la régionalisation et le développement des forums parentaux (*Eltereforum*), lieux d'échange, d'information et d'accompagnement pour tous les parents sur les questions liées à la parentalité. Aux neuf forums parentaux existants viendront s'ajouter, au cours de l'année 2026, deux nouveaux sites. En mars 2026, un nouvel *Eltereforum* ouvrira ses portes à Differdange, tandis qu'un autre est prévu à Luxembourg-Ville d'ici la fin de l'année 2026.

VIII. DATES A RETENIR

Septembre 2025

- Ouverture des portes de l'EHTL à Wickrange (17 septembre 2025)
- Ouverture du centre *Digiloom* (15 septembre 2025)
- *Dag vun der Lëtzebuurger Sprooch* (26 septembre 2025)

Octobre 2025

- Lancement du guichet en ligne pour l'éducation inclusive
- Séances d'information autour du projet *ALPHA – zesommen wuessen* (octobre-décembre)
- *Sweetless Days* dans les cantines scolaires et universitaires Restopolis (semaine thématique sans sucres ajoutés) (6-10 octobre 2025)
- 4^e Conférence nationale de l'assistance parentale (18 octobre 2025)
- Game On – Educators Day (avec lancement de la plateforme de prévention pédagogique vidéoludique LevelED) (18 octobre 2025)
- Cérémonie des *Sustainable Entrepreneurial Schools* (25 octobre 2025)
- Semaine de la démocratie et de la citoyenneté (27-31 octobre 2025)
- Conférence *Meng Stëmm, mäin Impakt* sur la participation démocratique des enfants (28 octobre 2025)

Novembre 2025

- Journée mondiale de l'enfance (20 novembre 2025)
- 14^e Conférence nationale sur l'éducation non formelle (20 novembre 2025)
- *OECD Education Policy Dialogues – How can education policy nurture engaged and resilient lifelong learners through digital (including AI) and non-digital approaches?* @ECCD Kirchberg Kirchberg (27-29 novembre 2025)

- Conférence avec Laura Lundy, *Professor of Children's Rights & founder of Centre for Children's Rights* (28 novembre 2025)

Janvier 2026

- Rapport sur la jeunesse – focus *jeunesse et digitalisation*

Février 2026

- Jobfoire *Deng Zukunft, däi Wee* du Service national de la jeunesse (18 février 2026)

Mars 2026

- BNE Days – *Bildung fir nohalteg Entwécklung* Days (16-20 mars 2026)
- *Healthcareers Day* (24 mars 2026)

Avril 2026

- Schoulfoire 2026 (19-22 avril 2026)
- Finale de la compétition nationale des métiers LuxSkills (19-22 avril 2026)

Mai 2026

- Jugendfestival *Mëttendran* du Service national de la jeunesse (mi-mai 2026)
- Semaine de l'enfance 2026 (30 mai-5 juin 2026)
- Festival de l'enfance 2026 (30-31 mai 2026)
- Début des examens de fin d'études secondaires

Juin 2026

- Conférence EduTrends 2026
- *Lëtzt Sang!* à la Philharmonie (26 juin 2026)

Juillet 2026

- Fin de l'année scolaire 2025/2026 (15 juillet 2026)